

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FlixBus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Place Pierre Semard 17000 La Rochelle 46.152817, -1.146473
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	4 Rue Maurice Mallet 17300 Rochefort 45.965422, -0.959558

1 « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

2 Extrémité 1 de la liaison concernée

3 Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : ARAFER_PJ 1 Itinéraire La Rochelle - Rochefort
Temps de parcours <small>(en heures et minutes)</small>	30 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : ARAFER_PJ 2 Fréquence La Rochelle - Rochefort

Pièce jointe n°1

Itinéraire La Rochelle – Rochefort



Pièce jointe n°2

Fréquence La Rochelle - Rochefort

14 passages hebdomadaires

Jour/Itineraire	Départs de La Rochelle vers Rochefort	Départs de Rochefort vers la Rochelle
Lundi	15:05	17:40
Mardi	15:05	17:40
Mercredi	15:05	17:40
Jeudi	15:05	17:40
Vendredi	15:05	18 :55
Samedi	15:05	17:40
Dimanche	15:05	18 :55
Offre par trajet	53 places	53 places